

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 11/06/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 39

Quorum : 22

N° 29_170626

OBJET : POLITIQUE

SOCIALE SANTE

SOLIDARITE VIE

ASSOCIATIVE

RESSOURCES HUMAINES

Désignation d'un nouveau
réfèrent pour le Réseau
Francophone « Villes Amies
des Aînés »

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°29_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)**Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE rapporte :**

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter les territoires à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

La commune est officiellement adhérente au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) depuis 2022. Cette adhésion permet à la Collectivité de bénéficier de l'accompagnement du Réseau pour la mise en œuvre de projets, de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre adhérents et d'adapter le territoire autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire et la mise en place d'une démarche participative.

Dans le cadre de cette adhésion, la Collectivité maintient son engagement à mettre en œuvre les principes fondamentaux et les différentes étapes de la démarche, à savoir :

- L'élaboration et l'actualisation du diagnostic territorial autour des huit thématiques clés (transports, habitat, lien social, participation citoyenne, autonomie, etc.) ;
- La mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action Villes Amies des Aînés ;
- Le suivi annuel auprès du RFVAA et la participation active à la vie du Réseau.

Conformément à l'article 6 des statuts ci-annexés, de l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés qui prévoit de « nommer par délibération un membre élu titulaire et un suppléant, afin de représenter la Collectivité auprès de l'Association », il est aujourd'hui nécessaire de désigner un nouveau référent auprès du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés.

Il est précisé que, si les statuts imposent la désignation d'un Élu en qualité de représentant titulaire par voie de délibération, le rôle de suppléant peut, en revanche, être librement confié à un élu ou à un professionnel (agent) de la Collectivité. Cette souplesse permet d'assurer une continuité technique et administrative efficace dans le suivi des dossiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : de DESIGNER Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Conseiller municipal délégué à l'animation des maisons de quartier, santé et seniors, pour représenter la Collectivité au sein de l'association ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, jointe en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 13

Monsieur Joseph PITTEIRA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur René VANULS

Délibération n°29_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME